

A l'attention du Président de la MRAe

DREAL CENTRE-VAL DE LOIRE

Service MAAE

5 avenue Buffon, BP 6 407

45064 ORLEANS CEDEX 2

Toulouse, le 08/03/2023

Objet : Dossier PC n° PC03601822S0009 – Réponse à l'avis de la MRAe en date du 3 février 2023.

Monsieur le Président,

La société URBA 466 envisage la création d'une centrale photovoltaïque au sol, située sur la commune du Blanc dans le département de l'Indre (36)

Conformément à la réglementation en vigueur, le maître d'ouvrage a déposé, le 1 juillet 2022, une demande de permis de construire, référencée N° PC03601822S0009.

La Mission Régionale d'Autorité Environnementale de la région Centre-Val de Loire (MRAe) a rendu un avis (N°MRAe 2022-3962) portant sur cette procédure et a émis à cette occasion plusieurs remarques.

Par la présente, et conformément aux articles L122-1 V et VI du code de l'Environnement, nous souhaitons vous apporter notre mémoire en réponse joint à ce pli à l'avis de la MRAe du 3 février 2023.

Nous vous en souhaitons bonne réception et vous prions d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de nos salutations distinguées.



Julien PICART

Directeur Développement Centrales au Sol

URBASOLAR